

Politique pour les **CAMPAGNES DE FINANCEMENT** des équipes



Lignes directrices pour les campagnes de financements des équipes (Remparts, Félines, etc.)

Encadrer les initiatives de financement des équipes pour assurer l'équité, éviter la surcharge des familles et maximiser le succès de la campagne annuelle de l'Association.

INFORMATIONS

sur notre politique sur les campagnes
de financement des équipes

Campagne officielle de l'Association

- Chaque saison, l'Association organise une **campagne de financement obligatoire** reposant sur la vente de billets de tirage.
- **Chaque joueuse** doit vendre au moins 10 billets.
- Les revenus sont partagés à parts égales : **50 % versés au fonds d'équipe** et **50 % à l'Association** pour soutenir les activités globales.



ASSOCIATION DE **HOCKEY**
FÉMININ DU RICHELIEU

Interdiction des campagnes concurrentes

- Pendant la campagne officielle de l'Association, **aucune équipe n'est autorisée à organiser une vente de billets de tirage** ou une activité jugée concurrente ou susceptible de créer de la confusion auprès des familles et des donateurs.
- Cette mesure vise à éviter une surcharge pour les familles et à ne pas nuire à la réussite de la campagne d'Association.
- Toute infraction à cette règle sera considérée comme une **infraction à l'éthique associative**.

CAMPAGNES

autorisées



Campagnes permises sans autorisation préalable

Les équipes peuvent organiser des campagnes de financement complémentaires à condition qu'elles :

- soient clairement identifiées comme des activités de l'équipe (et non de l'Association);
- n'utilisent pas le logo de l'Association;
- ne se déroulent pas en même temps qu'une campagne officielle jugée incompatible (ex. : billets de tirage);
- respectent les lois et règlements municipaux ou gouvernementaux applicables;
- respectent les valeurs de l'Association.

Encadrement et principes

- Les fonds amassés lors des campagnes d'équipe doivent servir uniquement au fonctionnement de l'équipe (ex. : activités spéciales, tournois, etc.).
- En tout temps, les responsables d'équipe doivent faire preuve de transparence dans la gestion des fonds.
- En cas de doute sur la conformité d'une activité, il est recommandé de consulter la personne responsable du financement du CA ou le comité éthique de l'Association.



Exemples

À titre d'exemple, ces types d'activités sont automatiquement autorisés:

- vente de produits alimentaires (ex. : chocolat, fromage, légumes);
- vente d'objets faits maison ou artisanaux;
- lave-auto;
- collecte de bouteilles ou cannettes consignées;
- toute autre activité semblable respectant les principes ci-dessus.



Merci

DE RESPECTER NOTRE POLITIQUE

Fin du document

Contactez nous pour les questions

Pour une question sur cette politique ou pour un soutien lié aux campagnes de financement, veuillez contacter info@hockeyfemininrichelieu.ca.